



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT PASSE EN NÉGATIF

En ralentissement régulier depuis plus d'un an, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment est passée dans le rouge au cours du 2^e trimestre. Le Président confédéral appelle l'État à tenir compte de cette nouvelle donne à l'heure des choix stratégiques en matière budgétaire.

Le Président confédéral a tenu une conférence de presse de rentrée ce jeudi 7 septembre pour dresser un état des lieux de la situation de l'artisanat bâtiment. Il y a un an, presque jour pour jour, la CAPEB tirait la sonnette d'alarme sur la baisse de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment et sur leur capacité à contribuer à la réalisation des objectifs de rénovation énergétique des bâtiments.

Jean-Christophe Repon a confirmé à la presse que, au rythme où nous allons, nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs de la France en matière de rénovation énergétique et de neutralité carbone pour le logement en 2050.

L'activité du secteur tombe dans le rouge pour la 1^{ère} fois depuis 3 ans. C'est donc un changement de paradigme qui s'explique par une activité dans le neuf qui continue à plonger (- 1,5 %) et sans doute encore pour longtemps. Une activité rénovation atone (0 %) et des travaux d'amélioration de la

performance énergétique des logements qui stagnent à 2 % alors qu'ils devraient tirer la croissance vers le haut au regard de l'ampleur des besoins et des dispositifs de soutien à ces marchés. En même temps, le taux d'épargne



des ménages augmente à nouveau et l'incertitude économique conduit les chefs d'entreprise à modérer leurs recrutements même s'ils ont dû recruter néanmoins pour honorer leurs chantiers.

Clairement, ces constats montrent que les mesures de soutien au marché de la

renovation énergétique ne sont pas à la hauteur des enjeux ni adaptées aux ambitions, que la confiance des ménages reste fragile et ne les incite pas à consommer et donc à engager des travaux et aussi, que les freins au développement du marché de la rénovation énergétique n'ont pas été levés : les dispositifs restent complexes, sans cohérence, et imposent des contraintes administratives décourageantes pour les entreprises.

La CAPEB a pourtant fait des propositions pour lever les freins au développement de la rénovation énergétique en son nom comme dans le cadre des nombreux groupes de travail mis en place par le Gouvernement et auxquels elle a assidûment participé.

Ces propositions étaient pertinentes puisque plusieurs ont été reprises par de hautes instances (Haut Conseil au Climat, Commission d'enquête du Sénat, Feuille de route Décarbonation) dans leurs rapports officiels.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Tous sont unanimes devant la nécessité de simplifier et d'harmoniser les dispositifs RGE, CEE et MPR (constitution des dossiers, contrôles et audits, mise en place d'un contrôle de conformité à postériori par un système type Consuel qui permettrait de développer la Qualification Chantier). Tous considèrent impérative la stabilité des règles pour qu'elles soient lisibles pour les acteurs (ménages et entreprises). Tous sont également convaincus de la nécessité de lutter contre la fraude (1 RGE par tranche de 10 salariés, taux de contrôles proportionnel au nombre de chantiers réalisés), de réduire le reste à charge des ménages, d'encourager les GME non solidaires pour permettre aux artisans de prendre davantage part aux travaux, notamment de rénovation globale. Et tous approuvent notre idée de laisser aux particuliers la possibilité de rénover un logement dans un parcours de travaux et non pas seulement de manière globale et avec le financement d'un audit par les CEE après un 1^{er} geste de rénovation énergétique.

Ces propositions, la CAPEB les a aussi présentées lors des innombrables groupes de travail mis en place par le Gouvernement, dans le cadre des Assises, de la feuille de route Décarbonation du Bâtiment, du plan Sobriété, ou encore du Conseil National de la Refondation. Elles sont maintenant unanimement partagées au sein de la filière. Mais les arbitrages du Gouvernement se font attendre. Pire, il annonce d'autres mesures qui risquent d'être largement contreproductives ! Ainsi les évolutions annoncées de MPR pourraient aboutir à décourager nombre de particuliers à engager des travaux. L'interdiction des mono gestes dans les passoires thermiques empêchera les plus modestes de faire des travaux, mêmes basiques. Le conditionnement des mono gestes à l'obligation d'installer un chauffage décarboné pénalisera les ménages qui ont changé récemment leur chaudière et qui n'auront plus d'aide pour faire d'autres travaux, qu'ils ne feront donc pas.

L'État persiste à vouloir privilégier la massification mais, ce faisant, il ne prend pas en compte les incidences pour les usagers. Il n'envisage pas non plus de leur permettre de rénover leur logement dans le cadre d'un parcours, formule qui serait pourtant la plus pragmatique et la plus adaptée aux capacités de financement des ménages.

En outre, la manière dont l'État envisage la massification risque d'exclure les TPE au profit des entreprises générales, d'autant qu'il ne prévoit rien en faveur des GME. Notre proposition de loi, qui a pourtant reçu un accueil favorable tant au sein du Gouvernement que du Parlement, n'a pas encore été soumise au vote. Et de toute évidence, ces groupements seraient un réel moyen de permettre aux petites entreprises de contribuer à cette massification en accédant à des marchés plus importants.

Sans compter que concentrer l'ensemble des dispositifs d'aide au sein de l'Anah risque de provoquer d'importants embouteillages si les moyens humains ne sont pas renforcés à hauteur des ambitions.

On s'interroge également devant un Gouvernement qui affirme vouloir booster la rénovation énergétique des logements et qui émet en même temps l'hypothèse de remettre en cause la TVA à 10% sur les travaux de rénovation. Ce serait catastrophique pour le déploiement du marché car beaucoup de travaux énergétiques s'inscrivent dans une rénovation plus large et parce que le renchérissement des travaux induirait un reste à charge rédhibitoire pour les ménages. Et à l'heure où la rénovation des logements est la seule porte de sortie au déficit de logements mis sur le marché, en relever le coût conduirait inévitablement à aggraver la situation !

Or, il est urgent de prendre les bonnes mesures car l'activité des entreprises artisanales du bâtiment ne va pas aller en s'améliorant. Les carnets de commande sont orientés à la baisse depuis plus d'un an (79 jours en juillet 2023 contre 87 jours en avril 2023 et 103 jours en avril 2022)



et l'inflation persiste (+5,7 % en août après +5,1 % en juillet).

S'ajoute à cela la hausse persistante des prix des matériaux. Et même si elle est plus modérée que celle enregistrée l'an dernier, elle pèse néanmoins sur les trésoreries et la capacité des entreprises à limiter l'augmentation de leurs devis. "On entend parler de baisse de prix mais les artisans ne le constatent pas sur leurs factures" a souligné le Président. Et le coût de l'énergie pèse d'autant plus que le bouclier tarifaire a disparu.

L'inflation conduit à une pression accrue sur les salaires, compliquée à gérer pour les petites entreprises. Comme le soulignait le vice-président David Morales sur France Inter la semaine dernière, les chefs d'entreprise sont constamment en recherche d'équilibre pour garder leurs salariés en relevant les salaires tout en n'augmentant pas trop leur devis afin d'éviter de perdre des chantiers, et donc du chiffre d'affaires. Cela ne tiendra qu'un temps car leurs trésoreries sont à l'image de la taille de leurs entreprises et ne leur donnent pas de marge de manœuvre.

Le résultat de ce contexte est que les entreprises artisanales ne créent pas autant d'emplois qu'elles le pourraient si l'activité était là (on estime à 200 000 le nombre d'emplois nécessaires pour mener à bien la transition écologique).

Il est urgent que les deuxièmes Assises du BTP, maintes fois annoncées, se tiennent effectivement puisque l'État renvoi systématiquement à ces Assises lorsqu'il s'agit de prendre des décisions pour le secteur.

[Retrouver ici la note de conjoncture du 2^e trimestre 2023 ainsi que la synthèse de la conférence de presse de rentrée du Président confédéral.](#)





GOUVERNEMENT

RÔLE DES ARTISANS DU BÂTIMENT : LE GAP ENTRE DÉCLARATIONS ET FAITS

C'est un autre point que le Président Jean-Christophe Repon a abordé au cours de sa conférence de presse ce jeudi 7 septembre.

Il a rappelé qu'en juin dernier, dans une vidéo qu'il avait enregistré à l'attention de la CAPEB et des délégués aux JPC de Lille, le Président de la République avait déclaré « Il faut accélérer le nombre de rénovations performantes et pour cela vous, les entreprises, les artisans, avez un rôle essentiel à jouer. Nous avons besoin de vous pour mobiliser toute la filière. Il s'agit de permettre aux Français de vivre mieux en respectant l'environnement et en luttant contre la précarité énergétique [...] Les entreprises artisanales représentent beaucoup pour notre pays, des savoir-faire, de l'emploi, de l'activité, mais aussi une culture entrepreneuriale. Votre engagement pour la qualité de vie des Français et pour la cohésion des territoires. Tout cela est absolument nécessaire ».

Au regard de ces déclarations, on peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles les petites entreprises sont si peu écoutées et reconnues ! Et les premières déclarations du nouveau ministre du Logement nous inquiètent quelque peu. Autant on est en phase avec lui en ce qui concerne l'intégration des travaux de confort d'été dans MPR, autant on est dubitatif et en attente de précisions sur ses propos concernant son objectif de massification et son questionnement quant aux compétences des artisans : « Tant que nous restons dans une dimension artisanale, nous n'y arriverons pas et en 2050 nous ne serons pas à la hauteur... Et j'interpelle la CAPEB, la FFB sur le sujet » a-t-il déclaré !

Nous le rencontrerons prochainement et lui rappellerons notre position quant à la nécessité de mettre en œuvre une grande politique de petits travaux. Nous lui démontrerons notre pleine et entière mobilisation pour atteindre les objectifs fixés. Comme lui, nous ne croyons pas en une recette miracle de la politique du logement, nous croyons en un changement de stratégie. Comme lui, nous croyons à la nécessité de libérer les initiatives sur le terrain, au rôle crucial que doivent jouer les acteurs de terrain. « Nous sommes des acteurs de terrain par excellence, simplifiez-nous la tâche et nous serons au rendez-vous des ambitions de la France » a déclaré Jean-Christophe Repon.

SOCIAL

→ LES 1^{ères} DISPOSITIONS DE LA RÉFORME DES RETRAITES SONT ENTRÉES EN VIGUEUR

Le recul de l'âge légal de départ à la retraite, à raison d'un trimestre supplémentaire par année, a pour conséquence d'obliger nombre de salariés à travailler progressivement plus. Les premiers concernés par l'entrée en vigueur de la réforme des retraites sont les personnes nées après le 1^{er} septembre 1961 et qui devront travailler 3 mois de plus.



Pour les employeurs, cette obligation se traduit par une urgence : organiser sans délai la fin de carrière de leurs salariés. Les exceptions concernent les personnes qui ont effectué une carrière longue. En l'occurrence, celles qui ont validé 5 trimestres entre 18 et 20 ans pourront partir à partir de 62 ans. Ceux qui ont commencé à travailler entre 16 et 18 ans pourront partir à partir de 60 ans et les jeunes qui ont commencé à travailler avant 16 ans auront la possibilité de prendre leur retraite à partir de 58 ans. On rappellera à ce sujet que ce dispositif des carrières a été maintenu, et même élargi, grâce à l'action vigoureuse de l'U2P, et en particulier de son négociateur sur le sujet Jean-Christophe Repon.

La réforme s'accompagne également d'une augmentation de la durée de cotisation qui passe désormais à 43 annuités pour un taux plein. Celles et ceux qui n'auront pas réuni ces 43 annuités à l'âge leur permettant de demander leur retraite pourront partir à taux plein à 67 ans, quel que soit la durée au cours de laquelle ils auront cotisé. Un tiers des petites pensions seront revalorisées dès l'automne (selon les annonces du Ministre Olivier Dussopt) à hauteur de 100 € mensuels pour une carrière complète au Smic. Pour les carrières incomplètes, le montant sera proratisé. Pour le million de pensionnés concernés restants, cette augmentation arrivera début 2024, avec une rétroactivité des droits, a annoncé le ministre du Travail.

FORMATION

→ LA RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS EST OPÉRATIONNELLE

Devant les vives réactions de tous horizons qui se sont élevées contre la baisse de 10% des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage qui devrait être effective en avril dernier, l'État avait reculé la mise en application de cette baisse au mois de septembre. Nous y sommes donc.

La semaine dernière, le Président de la République, accompagné du nouveau Ministre de l'Éducation nationale et de la Ministre chargée de la formation professionnelle, a lancé la réforme des lycées professionnels destinée à lutter contre le décrochage et à resserrer les liens avec l'entreprise pour garantir l'insertion des jeunes.

À cette occasion, le Président de la CAPEB a pu s'exprimer sur France info, rappelant les importants besoins de compétences dans l'artisanat du bâtiment et appelant les jeunes à s'intéresser à ce secteur où il fait bon vivre. La transition énergétique ouvre la voie à d'importants chantiers pour les 30 prochaines années. Les débouchés sont donc assurés.



La revalorisation de la filière professionnelle est donc une plus-value dès lors qu'elle conduira à accroître l'employabilité des jeunes. La réforme prévoit un renforcement des savoirs fondamentaux, parents pauvres de ces enseignements aujourd'hui. Mais elle repose très largement sur le volontariat des enseignants.



PARITARISME

Les négociations paritaires sur les retraites complémentaires ont repris cette semaine et Jean-Christophe Repon en est le chef de file au nom de l'U2P. La question essentielle est de préserver les réserves du régime (66 Mds) et d'assurer la bonne gestion du dispositif de retraites complémentaires pour les 15 prochaines années.

FILIÈRE ET PARTENAIRES

Le Président de la CAPEB a reçu mardi les représentants de l'AIMCC. Il s'agissait d'échanger sur la conjoncture, l'évolution du coût des matériaux, les travaux sur la décarbonation, les évolutions envisagées par le gouvernement concernant les aides à la rénovation énergétique des bâtiments, et enfin, la problématique des emballages et de leur reprise dans le cadre de la REP.

U2P

Le Conseil Exécutif s'est réuni mercredi matin pour travailler sur le projet politique de l'U2P et notamment les prochaines Rencontres (28 sept), la plateforme de service et son plan de communication, et l'organisation d'un sondage IPSOS. Un point a également été

fait sur les négociations Agirc Arrco, celles sur l'assurance chômage et sur les concertations avec le Gouvernement concernant l'assiette sociale des travailleurs indépendants. Il a aussi été question des suites à la mission flash sur la représentativité, du rapprochement entre le FAFCEA et le FIFPL, notamment.

TROPHÉES DE LA CONSTRUCTION

Le Président de la CAPEB était invité à remettre le prix réservé aux artisans et aux petites entreprises pour les chantiers de moins de 150 m² ([voir notre article ci-dessous](#)).



PRESSE

Jan-Christophe Repon a tenu une conférence de presse jeudi, comme la CAPEB a pour

habitude de le faire chaque année à la rentrée de septembre. Il s'agissait de dresser un état des lieux de la situation des entreprises artisanales du bâtiment et de leurs perspectives ([voir notre Actualité](#)). Il a également donné une interview à Ouest France. [À lire ici](#).

RÉSEAU



C'était aussi la rentrée du Réseau cette semaine avec, en particulier, une visioconférence organisée ce vendredi midi pour partager avec l'ensemble du Réseau les résultats des premiers travaux menés dans le cadre de CAP CAPEB. Le Président devait par ailleurs participer vendredi après-midi à un point sur les travaux sur la féminisation des instances de gouvernance de la CAPEB avec la vice-présidente Corine Postel et le trésorier Christophe Bellanger en charge de ce dossier.

COMMUNICATION

→ LES TROPHÉES DE LA CONSTRUCTION ONT ÉTÉ REMIS CETTE SEMAINE

Ce mercredi 6 septembre, les lauréats aux 22^e Trophées de la construction 2023 ont reçu leur prix.

Le Président de la CAPEB a remis le prix du chantier de moins de 150 m² réservé aux artisans et petites entreprises qui a été attribué cette année à l'entreprise Art et Créations installée à Maast et Violaine. Cette entreprise, adhérente à la CAPEB de l'Aisne, a réalisé pour la Paroisse Vals et Coteaux Saint Martin, un autel et un ambon en pierre de bourgogne et en marbre belge, le socle étant conçu en pierre bleue du Hainaut. Une belle œuvre qui s'intègre et respecte les caractéristiques patrimoniales de l'église. Art et Créations a également reçu le prix du « premier chantier » puisque l'entreprise a réalisé cet ouvrage dans les 3 premières années de son existence. Un double bravo donc à notre adhérent !



Nous félicitons également Guillaume Aubert, menuisier charpentier installé à Perissac en Gironde et qui a réalisé pour l'architecte Mickaël Hebert une très belle rénovation d'un bâtiment tertiaire situé au sein du village de Montagne (33), dans le périmètre protégé d'un bâtiment historique. La rénovation a été réalisée à partir de matériaux biosourcés et conçue de façon à optimiser les apports solaires en été comme en hiver.



Nos félicitations aussi à l'entreprise Créabois Agencement installée à Parigny, qui concourrait dans la catégorie « solutions techniques, outils et services numériques ».

L'entreprise, en effet, a réalisé l'aménagement d'une boutique d'ustensiles de cuisine à Lyon en s'appuyant sur des outils de découpe numérique connectés à ses outils de dessin pour faciliter la gestion de la complexité du dessin et permettre les adaptations nécessaires. Et pour respecter les valeurs de la boutique (savoir-faire et qualité intemporelle française), l'aménagement a été conçu dans un matériau unique, permettant de mettre en

avant la profusion d'objets grâce à une matrice d'épicéa teinté structurant l'espace.

Un grand bravo à nos trois finalistes qui démontrent, par leurs ouvrages remarquables, la qualité du savoir-faire artisanal et le talent de nos chefs d'entreprise artisanale du bâtiment !